

Le vingt-sept février deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - OLIVIER - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - SÉDANO-GRELLETY - MM. BANIZETTE - BOISARD - BURLIER - DEVAUTOUR - DUMORTIER - FONTAINE - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MATHA - MAZÈRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTES EXCUSÉES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme EL HARMOUCHI à M. ISSARD

Mme PROUX à M. BURLIER

Mme DONADIEU à M. ZIAT

Membres en exercice :	29
Présents :	26
Votants :	29
Date de convocation :	21/02/2023

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme DANÈDE

DÉLIBÉRATION 2023-02-04 - CONVENTION DE PARTENARIAT « LIRE ET FAIRE LIRE » ENTRE LA FÉDÉRATION CHARENTAISE DES ŒUVRES LAÏQUES, L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE, LES ÉCOLES DES MÉRIGOTS ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC

Monsieur le Maire indique que, dans la perspective du lancement de l'opération « Lire et Faire Lire » dans les écoles des Mérigots de l'Isle d'Espagnac, le programme scolaire et/ou périscolaire tend à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants de la maternelle au collège par l'intermédiaire de retraités bénévoles dans les établissements scolaires. La FCOL, l'UDAF de la Charente, les écoles des Mérigots et la Mairie s'associent au projet.

La Fédération Charentaise des Œuvres Laïques et l'Union Départementale des Associations Familiales de la Charente s'engagent à organiser et coordonner les interventions des seniors volontaires en liaison avec les directeurs des établissements scolaires et les services municipaux.

La commune de l'Isle d'Espagnac met à disposition les locaux nécessaires afin de pouvoir accueillir l'activité animée par le ou les seniors.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat « Lire et Faire Lire » entre la Fédération Charentaise des Œuvres Laïques, l'Union Départementale des Associations Familiales de la Charente, les Écoles des Mérigots et la Commune de l'Isle d'Espagnac,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- .APPROUVE les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 28 février 2023

Monsieur le Maire

AR Prefecture

016-211601661-20230227-2023_02_04-DE
Reçu le 07/03/2023

